

Appel de propositions 2018

Dans le cadre de l'entente administrative entre la ville de Montréal et le gouvernement du Québec (ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale) sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité, un financement est disponible pour soutenir des projets et/ou initiatives visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour l'année 2018-2019.

L'arrondissement de Saint-Laurent invite donc les organismes à but non lucratif, actifs sur le territoire de Saint-Laurent à soumettre un projet qui aura des impacts directs sur l'amélioration de la qualité de vie des clientèles ciblées par ce programme.

Objectifs du programme

- Aider les personnes les plus démunies à mieux s'intégrer dans leur milieu, dans la collectivité montréalaise et québécoise ainsi que les soutenir dans leur démarche d'intégration, notamment en tenant compte de la composition ethnoculturelle de la population montréalaise ;
- Diminuer l'impact des problématiques sociales intrinsèques à une grande ville pour les individus concernés et pour l'ensemble de la population ;
- Offrir aux personnes les plus démunies des possibilités d'intégration économique, sociale et culturelle ;
- Agir sur la base de zones d'intervention prioritaires selon une approche locale et concertée, en mettant de l'avant des projets et initiatives susceptibles de favoriser l'accès à une alimentation décente, une formation adéquate, à des logements abordables, à des services sociaux et de santé adaptés ainsi qu'à des activités de sports, de loisirs et culturelles appropriées.

Critères d'admissibilité

L'aide financière sera accordée en fonction des financements disponibles, de la qualité des projets soumis, en regard à la fois des priorités ciblées par l'arrondissement dans son plan d'action intégré en développement social et des priorités de quartier identifiées dans le cadre de la planification de quartier.

De plus,

- Les projets devront être le fruit d'une démarche concertée localement ;
- Ils devront cibler prioritairement la population de l'un des quartiers suivants : couronne Chameran, Crevier/Norgate, Place Benoît, Ward / Gold ;
- Ils devront offrir une aide directe aux individus et aux familles dans un contexte de lutte à la pauvreté et d'exclusion sociale, et ce, selon une approche inclusive ;
- Ils devront être mobilisateur et inclure les individus et les partenaires ;
- Les projets concertés seront privilégiés ;
- Les projets devront être terminés au plus tard le 31 mars 2019 ;

- La subvention demandée ne pourra être supérieure à 30 000 \$.

Cheminement et processus de traitement des demandes

- Dépôt d'un formulaire de projet accompagné des documents pertinents (1^{er} mars 2018) ;
- Rencontre du comité de sélection (mars 2018) ;
- Rapport et recommandation au comité plénier de l'arrondissement (mars 2018);
- Approbation par le conseil d'arrondissement (avril 2018) ;
- Annonce des résultats aux organismes (avril 2018).

Le comité de sélection est composé d'un représentant de la Direction de la Diversité sociale de la Ville de Montréal, de deux représentants de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de Saint-Laurent, d'un élu de l'arrondissement, d'un représentant du Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent, de représentants d'organismes institutionnels et d'un représentant d'un organisme communautaire qui ne dépose pas de demande.

Pour déposer un projet

- Remplir le formulaire en version électronique et l'accompagner d'une lettre de présentation mettant en lumière pourquoi le projet devrait être retenu.
- Pour les organismes qui demande la reconduction d'un projet déjà financé dans le cadre de l'Entente en 2017 : télécharger et remplir en version électronique [le formulaire de rapport d'étape](#) couvrant la période allant du début du projet jusqu'au 1^{er} février 2018.
- Envoyer le formulaire et tous les documents requis par courriel, au plus tard le 1^{er} mars 2018, à l'adresse suivante : lucile.dubois@ville.montreal.qc.ca
- Envoyer la version imprimée du formulaire accompagnée des documents requis, au plus tard le 1^{er} mars 2018 à 16 h 30, à l'adresse suivante :

**Direction de la culture, des sports des loisirs et du développement social
a/s Lucile Dubois
1375 rue Grenet
Saint-Laurent (Québec) H4L 5K3**